



- LEGENDE**
- S Reptation
  - C Coulée
  - Em } Eboulement de masse et de blocs
  - Eb }
  - G Glissement
  - R Ravinement
  - NE Zone non exposée
- ZONE BLEUE**  
 (zone soumise  
 à des mesures de protection)
- L'ensemble de la commune est soumis  
 au risque sismique
- Limite de l'étude du P.P.R

2

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE  
**L'ESCARENE**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
ET DE SEISME

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
L'ingénieur divisionnaire des T.P.E.  
Chef du service aménagement  
urbain opérationnel

*BM*  
Bernard MARTIN

**ZONAGE**

AOUT 1999 Echelle: 1/5000

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le 17 Janvier 1986  
 VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995  
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : avis réputé favorable  
 ENQUETE DU 7 Septembre 1998 au 7 Octobre 1998  
 APPROBATION DU PPR : 17 Novembre 1999

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL